ICAN FRANCE
2017 NOBEL PEACE PRIZE
Observatoire des armements

Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 2 • 12-2025

Lettre d'information parlementaire

Un pas de plus...

Vérité et Justice pour les victimes des essais nucléaires ? Tel est l'objectif de la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale le 14 octobre dernier par Mereana Reid Arbelot, l'ex-rapporteure et Didier Le Gac, l'ex-président de la commission d'enquête du printemps 2025.

Une avancée rendue indispensable et attendue par beaucoup, face à ce qu'il faut bien nommer l'échec de la loi Morin adoptée en 2010. Seulement 1 206 personnes ont été indemnisées entre 2010 et 2024 — dont 230 sur injonction de la Justice, suite à un rejet de leur dossier par le Civen, le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires.

Cette PPL contient une série d'amendements, issus des travaux de la commission d'enquête, afin de rendre la loi Morin plus efficiente. De plus, elle introduit un grand absent : la réparation mémorielle et le principe d'une éducation au programme nucléaire et à ses conséquences humaines et environnementales pour les générations futures. Un regret : le choix du 2 juillet comme date de la journée nationale de souvenir des victimes des explosions. Cela met de côté les victimes des essais en Algérie entre 1960 et 1966. Le 27 janvier, date de la dernière explosion en 1996, aurait été, nous semble-t-il, préférable. Cela peut être corrigé par amendement.

Mais le principal est maintenant que le gouvernement inscrive cette proposition de loi au débat en vue du vote par le Parlement de ce qui représenterait une véritable avancée démocratique de vérité et justice.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

Action pour l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

La Première Commission de l'ONU, chargée des questions de paix et de sécurité internationale, a examiné un total de 63 résolutions, dont 27 concernaient le contrôle, la non-prolifération et le désarmement nucléaires. La France a voté en faveur pour seulement 6 d'entre elles. Elle s'est opposée à 13 résolutions et s'est abstenue à 4 reprises. À noter également que 4 résolutions ont été adoptées sans vote. Parmi ces textes, trois résolutions portaient directement sur le TIAN ou s'y référaient :

A/C.1/80/L.17, « Les conséquences humanitaires des armes nucléaires » (135 pour, 11 contre dont la France, 33 abstentions) et **A/C.1/80/L.18**, « Traité sur l'interdiction des armes nucléaires » (121 pour, 44 contre dont la France, 12 abstentions).

> La typologie de vote sur ces deux résolutions, mise en œuvre depuis une dizaine d'années, reste constante. Les votes « contre » étant ceux des puissances nucléaires et de leurs alliés.

A/C.1/80/L.57, « Modalités de la réunion de 2026 sur l'assistance aux victimes et la remise en état de l'environnement » (167 pour, 4 contre dont la France, 5 abstentions).

> Certes, cette résolution s'appuie sur le TIAN, et la France, dans sa logique actuelle, ne pouvait pas la soutenir. Toutefois, Paris aurait pu choisir l'abstention (comme l'ont fait les États-Unis, la Chine, Israël, l'Inde ou le Pakistan) plutôt que de se retrouver isolée aux côtés de la Russie, de la Corée du Nord et du Royaume-Uni. Le vote « contre » de la France entretient l'idée d'un double discours sur la notion de « victime », crée de l'incompréhension en Polynésie.

Ces résolutions seront formellement adoptées par les États lors du vote en Assemblée générale en décembre, les évolutions de vote ne devraient être qu'à la marge. https://bit.ly/3X97T9y

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) en bref

Au 8 décembre 2025 :

- **Signature : 95 États.** Dernier signataire : Kirghizistan.
- **Ratification : 74 États.** Dernière ratification : Ghana.
- **Engagement parlementaire : 65 parlementaires français.**
- **Appel des villes : 102 communes et collectivités territoriales signataires en France et plus de 1 000 à travers le monde.**

Détail sur www.icanfrance.org

Soutien

De plus en plus de parlementaires engagés pour l'interdiction des armes nucléaires

Depuis l'entrée en vigueur du TIAN, la campagne ICAN a mis en place, dans les États qui s'y opposent, un « Engagement des parlementaires ». Ce sont ainsi plus de 2 000 parlementaires à travers le monde qui sont engagés à œuvrer pour que leur pays signe et ratifie le TIAN.

En France, leurs actions sont nombreuses et actives avec le dépôt d'amendement lors du vote de la LPM 2024-2030, la présence aux conférences du TIAN, les interpellations ou signatures de tribunes pour que la France participe, *a minima*, comme État observateur à ce processus.

Désormais, 65 élu·e·s soutiennent le TIAN, représentant le Parlement européen, le Sénat, l'Assemblée nationale et l'Assemblée de Polynésie française. À ce titre nous relevons en octobre 2025 une dynamique forte avec la signature des 38 élu·e·s du groupe du Tavini Huiraatira de l'Assemblée de Polynésie française. Ces signatures témoignent d'une dynamique croissante en faveur du TIAN au sein du milieu parlementaire français.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité du vote unanime du 28 septembre 2023 de la résolution n° 2023-2 R/APF, par les groupes du Tavini Huiraatira, du Tapura Huiraatira et les non-inscrits, affirmant le soutien de l'Assemblée de Polynésie française au TIAN. Elle fait également suite à l'audition le 24 octobre 2025 de Jean-Marie Collin, directeur d'ICAN France, organisée à l'initiative de la représentante Hinamoeura Morgant-Cross.

Les parlementaires jouent un rôle vital dans la promotion des objectifs du traité et dans le renforcement des efforts internationaux en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

En tant qu'élu·e·s, ils rappellent que les armes nucléaires ne protègent pas les populations, mais constituent une menace humanitaire, environnementale et sociétale majeure. Une réalité que la Polynésie connaît intimement à travers les 193 explosions menées, entre 1966 et 1996, par la France sur les atolls de Moruroa et Fangataufa. Par cette prise de position, les élu·e·s affirment leur volonté de poursuivre le combat pour la vérité et la justice tout en s'engageant, aux côtés de la campagne ICAN et de la communauté internationale en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires.

Ce soutien du Tavini Huiraatira ouvre la porte à l'engagement de l'ensemble des élu·e·s du territoire en faveur d'une Polynésie qui tout en poursuivant le combat pour la vérité et la justice sur les conséquences des explosions nucléaires, s'engage pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires.

La dissuasion en bref

+ 487 millions d'euros : L'évolution à la hausse du budget consacré à la modernisation et au renouvellement des forces nucléaires de la France se poursuit d'année en année. En 2026, le budget « officiel » de l'arsenal nucléaire bénéficiera d'une hausse de +7,1% par rapport à 2025, soit 7,5 milliards d'euros. Il est notable de relever que tous les coûts liés à cette force de destruction ne sont pas comptabilisés.

M51.3 : « Les risques de prolifération n'ont jamais été aussi élevés », déclarait la France il y a quelques semaines au Conseil de sécurité. Pourtant, ce 28 octobre, la ministre des Armées, Catherine Vautrin, a annoncé la mise en service opérationnelle de la troisième version du missile nucléaire M51.3. La ministre confirme que la France, comme les autres puissances nucléaires, n'a donc jamais voulu s'engager réellement pour réduire le risque d'anéantissement de nos sociétés. Le programme de modernisation du M51, lancé en 2014, précède donc la guerre de la Russie contre l'Ukraine et montre que l'État ne cherche qu'une seule chose : maintenir son savoir-faire et garantir pour toujours son arsenal nucléaire.

M51.4 : cette logique de pérennisation de l'arsenal se poursuit avec la volonté de mettre en œuvre vers 2035/2040 une quatrième version du M51. En effet, comme le souligne le document « Budget général », il est indiqué que le lancement des travaux de préparation du M51.4 a démarré en juillet 2022 et que sa production a débuté en août 2025.

Société civile en action

Formation : à l'approche des élections municipales de 2026, ICAN France a mis en place une formation qui vise à sensibiliser les militant·es, élu·es et citoyen·nes pour faire des collectivités locales de véritables actrices de la sécurité humaine, en promouvant le désarmement nucléaire.

Cette formation propose de découvrir le rôle essentiel des communes dans la construction d'un monde libéré de la menace nucléaire, notamment à travers l'Appel des villes (déjà signé par 98 communes et 4 collectivités territoriales) une initiative qui invite les élu·es à soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

https://icanfrance.org/appel-aux-maires/

2026, année décisive : les parlementaires seront-ils au rendez-vous ?

L'année 2025 s'achève sur une inquiétude forte, exprimée notamment par l'organisation japonaise Nihon Hidankyo lors de sa réception du prix Nobel de la paix 2024 : la banalisation croissante d'un discours favorable aux armes nucléaires, accompagnée d'un oubli préoccupant du droit international, en particulier des traités encadrant les armements nucléaires.

Cette tendance s'est encore illustrée récemment, le 19 novembre, lorsque René Obermann, président du Conseil de surveillance d'Airbus, a exhorté les pays européens à se doter d'armes nucléaires tactiques en réponse à la menace que représenterait la Russie. Elle se conjugue à la modernisation des arsenaux nucléaires au sein de toutes les puissances, comme en témoigne en France l'annonce de la mise en service opérationnelle du missile balistique M51.3 sur les SNLE et du missile de croisière nucléaire ASMPA-R emporté par les Rafale.

L'année 2026 s'annonce ainsi comme une étape potentiellement décisive pour notre sécurité internationale. Elle sera dès le mois de janvier jalonnée d'échéances symboliques et illustratrices du danger des armes nucléaires : le **22 janvier** marquera le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ; le **24 janvier**, le 80e anniversaire de la toute première résolution de l'Assemblée générale des Nations unies portant création d'une commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique et d'engager notamment l'élimination des arsenaux nucléaires ; **le 27 janvier**, les 30 ans de la dernière explosion nucléaire française à Moruroa, ainsi que la publication de la nouvelle heure de l'Horloge de l'Apocalypse.

Début février, le président Macron — après deux reports successifs — devrait prononcer un discours sur l'« européanisation » de la dissuasion nucléaire française. Un discours qui risque de placer la France, et les États de l'Union européenne qui la soutiendraient, dans une posture conduisant à l'échec de la XIe Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui se tiendra du **27 avril au 22 mai** au siège des Nations unies (New York).

Il s'agirait alors du troisième échec consécutif de la Conférence d'examen du TNP (après ceux de 2015 et de 2022), ce qui en acterait la mort cérébrale sur le pilier du désarmement.

Dans ce contexte, les parlementaires peuvent jouer un rôle déterminant. Alors qu'il est annoncé une réactualisation de la LPM « au premier trimestre 2026 » — son article 8 prévoyant « une actualisation par la loi avant la fin de l'année 2027 » — ils doivent engager un véritable cycle de travail. Notamment sur le respect par la France de ses obligations au titre du TNP, incluant des auditions approfondies et une présence active lors des prochaines négociations internationales. Surtout, ils doivent interpeller le président Macron en exigeant des réponses claires sur :

- la compatibilité de cette nouvelle stratégie d'« européanisation de la dissuasion » avec la lettre et l'esprit du Traité sur la non-prolifération ;
- la garantie qu'elle n'impliquera aucune augmentation de l'arsenal nucléaire français, ce qui constituerait une rupture avec le TNP et avec les engagements politiques internationaux de la France, notamment la Déclaration des cinq États dotés de janvier 2022.

Les parlementaires peuvent jouer un rôle déterminant pour éviter un échec aux Nations unies de la Conférence d'examen du TNP du 27 avril au 22 mai

Enfin, du **30 novembre au 4 décembre** se déroulera la première Conférence d'examen du TIAN. Même si la France refuse aujourd'hui d'y adhérer, ce traité possède une existence juridique pleine et entière, qui devrait interpeller les parlementaires.

À travers ses différentes conférences, le TIAN a structuré un processus de remise en cause de la dissuasion nucléaire en la présentant non comme une réalité intangible, mais comme une théorie, donc discutable et perfectible, en s'appuyant sur des faits historiques.

Cette contestation, portée par près d'une centaine d'États et centrée sur la recherche d'une sécurité internationale sans armes nucléaires, mérite un examen parlementaire attentif. Non pas dans une logique de confrontation, mais dans un esprit d'analyse, d'ouverture et de responsabilité à l'égard de la sécurité que ce système apporte (ou non) à la France.

À l'heure où les responsables politiques et militaires appellent à un renouveau de l'« esprit de défense », celui-ci ne peut pas se construire si les parlementaires continuent de s'interdire pour des motifs « politiques et idéologiques », d'ouvrir les débats nécessaires sur l'avenir de notre sécurité collective.

Proposition d'initiatives…

Proposition de questions écrites ou orales

Sur la 11e Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)

Elle se tiendra du 27 avril au 22 mai 2026. En tant qu'État doté d'armes nucléaires au titre du traité, la France est tenue — conformément au Document final de 2010, en particulier les mesures n° 5, 20 et 21 — de présenter un rapport détaillant les actions entreprises en matière de désarmement nucléaire, de lutte contre la prolifération et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ce rapport vise à informer l'ensemble des États parties sur la mise en œuvre par la France des obligations qui lui incombent.

M./Mme le/la député-e, M./Mme le/la sénateur-trice demande au ministre des Affaires étrangères de bien vouloir lui présenter ce plan d'action en amont de cette Conférence d'examen, afin de pouvoir l'étudier.

Sur la compatibilité d'une dissuasion nucléaire européenne avec les engagements liés au TNP

En 2010, lors de la 9e Conférence d'examen du TNP, la France s'est engagée à « redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires », à travers 21 mesures adoptées par consensus. Or, la modernisation et le renouvellement actuels des systèmes d'armes nucléaires traduisent une volonté de pérennisation de l'arsenal, incompatible à la fois avec l'esprit du TNP, avec les mesures adoptées en 2010 et avec l'article VI du traité. Dans moins de trois mois (27 avril–22 mai), la France devra justifier cette orientation face aux 186 États non dotés qui participeront à la XIe Conférence d'examen.

M./Mme le/la député-e, M./Mme le/la sénateur-trice demande au ministre des Affaires étrangères d'expliquer comment cette politique nucléaire militaire est compatible avec les engagements pris par la France dans le cadre de la ratification du TNP.

Nous suivre sur twitter :

@obsarm
@ICAN_France

Ressource

Exposition « *Plus jamais Hiroshima et Nagasaki* »

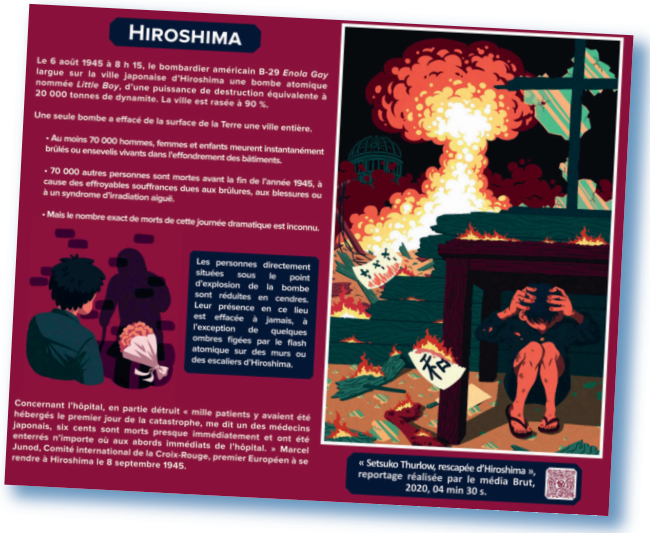

Réalisée par ICAN France, cette exposition retrace l'impact des bombardements nucléaires sur les villes japonaises. À travers les témoignages des Hibakusha, elle montre la réalité des souffrances humaines : destructions immédiates, brûlures et vies brisées. Loin d'être un simple rappel historique, l'exposition met en lumière les dangers actuels : risques de conflit nucléaire, effets durables des radiations et scénario d'un éventuel hiver nucléaire capable d'entraîner une famine mondiale. Elle interroge aussi la pertinence de la dissuasion nucléaire dans un contexte international tendu. Enfin, l'exposition ouvre des perspectives d'action en présentant le TIAN et des moyens concrets de s'engager pour un avenir sans armes nucléaires.

Conçue en 14 panneaux illustrés *(voir modèle ci-dessus)* dans un style bande dessinée par Aymeric Paccoud, elle offre une approche à la fois historique, humaine et citoyenne, destinée à sensibiliser et mobiliser pour qu'un tel drame ne se reproduise jamais.

Pour en savoir plus :
https://icanfrance.org/exposition-plus-jamais-hiroshima-nagasaki/

Pour toute demande de location : **coordination@icanfrance.org**

ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne, lancée en 2007, regroupe 700 organisations non-gouvernementales partenaires dans 110 pays. Elle mobilise les citoyens pour faire pression sur leur gouvernement afin qu'il adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

Plus d'information sur ICAN France : **www.icanfrance.org**
Contact : **Jean-Marie Collin**, *directeur*,
jeanmarie@icanfrance.org • 06 37 94 62 41

L'**Observatoire des armements** est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, ***Damoclès***, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

Plus d'information sur l'Observatoire : **www.obsarm.org**
Contact : **Patrice Bouveret**, *directeur*,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09

Rédaction : Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret • Maquette CDRPC • Imprimé par nos soins • décembre 2025